

**Un groupe de 23 États soutenant l'intégrité territoriale du Maroc a mis en avant, mardi, lors de la 42ème session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève, la pertinence de l'initiative d'autonomie proposée par le Royaume en vue de clore définitivement le conflit artificiel autour du Sahara marocain.**

Dans une déclaration prononcée par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, le groupe souligne que l'initiative d'autonomie pour le Sahara marocain a été reconnue par le Conseil de Sécurité comme base sérieuse et crédible pour résoudre de manière définitive ce différend régional, relevant que *"la résolution de ce différend politique contribuera à la concrétisation des aspirations légitimes des peuples africains et arabes en matière d'intégration et de développement, objectif auquel le Maroc est fortement attaché"*.

*"Le Conseil de sécurité s'est également félicité, rappelle le Groupe, des initiatives prises par le Maroc pour la promotion des droits de l'homme au Sahara, tout en réitérant sa demande d'enregistrement des populations dans les camps de Tindouf"*.

Les pays signataires de cette déclaration font remarquer, en outre, que le Maroc s'est engagé dans une interaction constructive, volontaire et profonde avec le système des droits de l'Homme des Nations Unies, en particulier le bureau de la Haute Commissaire aux Droits de l'Homme (HCDH) et les procédures spéciales.

Dans ce contexte, 12 procédures spéciales ont effectué des visites au Maroc, notamment dans les villes du Sahara, en l'occurrence Laayoune et Dakhla, où elles ont eu un accès libre et sans restriction à tous les acteurs, en particulier aux représentants de la société civile locale, fait remarquer la même source.

*"C'est également dans ce contexte que le Maroc a accueilli une mission technique du HCDH, à l'invitation du Gouvernement du Royaume du Maroc, visant à renforcer la capacité d'action des institutions internationales"*, rappelle le Groupe.

La question du Sahara, poursuit la même source, est un différend politique traitée à New York où le Conseil de sécurité déploie des efforts en vue d'une solution politique négociée qui soit mutuellement acceptable.

Les Etats membres du groupe appuyant l'intégrité territoriale du Royaume font observer, par ailleurs, que *"l'interaction des États membres avec le Conseil et la Haute Commissaire doit conserver son caractère bilatéral et être préservée de toute instrumentalisation, car elle engendrerait des débats politiques contre-productifs au sein du Conseil des droits de l'Homme"*.

Outre le Maroc, la déclaration est soutenue par l'Arabie Saoudite, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Bahreïn, le Koweït, le Sultanat d'Oman, la Jordanie, les Comores, la République démocratique du Congo, le Gabon, le Burkina Faso, le Burundi, Djibouti, le Sénégal, la République centrafricaine, la Guinée, la Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, le Paraguay, le Guatemala, la Sainte-Lucie, et le Salvador.